**Rayons X: informations sur les procédures interventionnelles**

Chère patiente, cher patient,

Vous subirez prochainement une procédure de radiologie interventionnelle. Cette procédure d’imagerie médicale implique le recours aux rayons X.

La quantité de rayons X utilisée dépend du degré de complexité de la procédure.

Quels sont les effets néfastes de ces rayons sur votre santé ?

* La dose de rayonnement que nous utilisons est faible. Les appareils utilisés et la dose administrée sont rigoureusement contrôlés et surveillés. La répétition d’examens, principalement lorsqu'ils impliquent une dose quelque peu plus élevée, comme certains examens de tomodensitométrie et certaines procédures interventionnelles, accroît légèrement le risque de développer un cancer radio-induit. Toutefois, le médecin prescripteur et le radiologue s'assureront que le bénéfice de cet examen pour votre santé compense très largement tout risque éventuel. De plus amples renseignements sont disponibles dans la brochure : « Rayons X : informations destinées aux patients »
* Dans le seul cas où nous aurions besoin d’avoir recours à une quantité exceptionnelle de rayons dans le cadre de votre traitement, il existe un risque de lésions cutanées à l’endroit du corps où la dose de rayonnement est administrée. A cet endroit de la peau, des rougeurs temporaires peuvent apparaître et une perte temporaire ou permanente de poils ou de cheveux ne peut être exclue. Ce dernier cas est toutefois extrêmement rare.

Dans le cas où nous devrions utiliser une quantité importante de rayons X, nous vous en informerions au terme de l’examen et nous vous expliquerions comment prévenir ou traiter tout autre trouble éventuel.

Si, après cet entretien, vous avez d’autres questions sur la procédure ou ces effets secondaires, n'hésitez pas à en discuter avec votre médecin.